

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.

Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —

SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.

Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.

BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FAVIER, gérant. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.

ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

Le domicile de notre rédacteur en chef est actuellement
RUE DU COMMERCE, 26, A LYON.

Nous prions les journaux qui veulent bien échanger avec nous de prendre note de cette nouvelle adresse, afin d'éviter les erreurs et les retards.

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE commencera :

Le 1^{er} février 1846,

La publication d'un Roman inédit, intitulé :

LES AVENTURES
de Jean de Châteauneuf.

Nous prions nos Abonnés du dehors de vouloir bien nous faire passer (franco) le montant de leur abonnement échu.

LA CROIX-ROUSSE, 17 Janvier 1846.

Un journal de cette ville (1) qui, depuis notre apparition, n'a pas cessé de nous environner d'une hostilité malveillante, veut faire absolument douter de la bonne foi de notre rédaction, en lui imputant ce tort de ne défendre les intérêts des travailleurs que dans le but d'endormir l'opinion publique. Cette feuille nous accusait d'abord d'être vendu à la préfecture; puis d'être ministériel; puis enfin d'adopter les principes conservateurs, comme le meilleur système pour faire triompher notre cause. Ce journal ne varie dans ses accusations, que faute de documents sérieux pour les appuyer. Veut-on savoir, en effet, où il prend texte pour ses attaques? — Dans nos feuilletons! c'est-à-dire dans la partie de la rédaction qui ne nous appartient pas en propre, et dont aucune feuille jusqu'à présent n'a gardé la responsabilité. Que l'on se rappelle en effet que *Les Débats* ont donné en feuilleton, le célèbre roman des *Mystères de Paris*, et certes cet organe semi-officiel du ministère, n'entendait nullement soutenir les opinions humanitaires de l'auteur du *Juif errant*. Si cela nous était possible, nous ne demanderions pas mieux de donner un pendant à ces admirables créations; mais jusqu'au moment où un pareil progrès sera réalisable, nous sommes forcé d'emprunter à différentes Revues les ouvrages que nous reproduisons, et leur principal mérite à nos yeux est qu'ils soient intéressants et bien écrits. C'est là ce que nos lecteurs doivent y chercher. Le journal dont nous nous plaignons est donc mal fondé à nous faire, à cet égard, une espèce de procès de tendance. Ne reproche-t-il pas à l'auteur du *Naufrage de la Nérina* de parler de l'humanité des Anglais qui sauvèrent les infortunés débris de l'équipage de ce navire, en rapprochant ce fait des souffrances endurées par nos soldats sur les pontons britanniques. Il n'est pas nécessaire d'expliquer, nous le pensons, qu'il y a des honnêtes gens partout, et que s'il y a eu un Hudson Lowe, il n'est pas certain que beaucoup de ses compatriotes aient voulu se charger de l'infâme fonction, que la postérité reproche avec justice au géolier de Napoléon.

(1) *La Tribune Lyonnaise.*

FEUILLETON de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

HISTOIRE D'UN COUTEAU.

(Fin.)

— Eh! par Hercule! interrompit l'antiquaire tout-à-fait attendri; ne pouviez-vous pas m'expliquer tout cela d'une manière décente et convenable, sans me mettre sous le nez... ce...

Une explosion de joie, d'étonnement, de triomphe s'échappa du plus profond des entrailles du bienheureux antiquaire. Il avait reporté, tout en parlant, les yeux sur le poignard que le paysan venait d'abandonner dans ses mains, et avait reconnu, à des signes infaillibles, dans ce couteau, à moitié rongé par la rouille, une arme rare, précieuse, historique. Il tourna et retourna la lame en tous les sens, la terna de son haleine, la repassa sur sa manche, la nettoya, l'embrassa avec des transports tellement frénétiques que le pauvre Beppo crut positivement qu'il était fou.

— Ah! mon ami, s'écria l'antiquaire, en sautant à bas de son cheval, tu ne sais pas quel trésor, quel monument, quelle relique tu viens de faire luire tout à coup à mes regards éblouis! Et j'ai pu te soupçonner un instant. Pardonne-moi! oublie mes torts. Je comprends, maintenant; tu voulais me vendre ce poignard... et moi qui le cherche depuis dix ans, qui aurais donné la moitié de ma fortune pour le posséder... Mais où diable avais-je donc les yeux?... Viens, mon ami, viens dans mes bras.

— Excusez-moi, Monseigneur, reprit Beppo en faisant des efforts pour se dérober à ces marques d'amitié; je ne veux point paraître meilleur que je ne suis; je ne connaissais pas le prix de cette arme, et une pensée coupable...

— Coupable ou non, que m'importe? ce poignard n'en vaut pas moins cent ducats, et je suis tout prêt à te les compter... si cependant tu ne préfères pas le vendre à un autre.

— Ah! excellence, dit Beppo en se jetant à ses pieds; comment vous

Deux autres articles ont été incriminés plus tard (nous nous servons de ce mot, car c'est un véritable procès que le rédacteur en question nous intente au nom de l'on ne sait quel droit). L'un est extrait du livre *les Juifs rois de l'époque* par M. Toussent, ouvrage remarquable à tous égards et dont les feuilles du radicalisme le *National*, la *Réforme* et le *Charivari* même ont fait les plus grands éloges. L'autre est à propos d'une citation extraite textuellement par nous de la profession de foi de la *Démocratie pacifique*, journal auquel le même rédacteur donne souvent des éloges. On le voit, toute la base de cette accusation tombe donc pour notre adversaire dans de perpétuelles contradictions.

Mais si cette discussion, dans laquelle nous avons bien voulu entrer, sans que nous croyions à l'évidente utilité de démontrer de pareilles erreurs, si cette discussion ne suffisait pas à notre adversaire pour asseoir son opinion; hé bien! avec toute la sincérité qu'il nous connaît, et dans l'intime conscience d'un homme qui ne voudrait à aucun prix se parjurer, nous répondrons par le plus éclatant démenti à toutes les insinuations qui donneraient à entendre que l'esprit de notre feuille n'est pas indépendant, que ses écrits lui sont dictés par tout autre motif que celui de ses convictions personnelles. Nous repousserons avec la même énergie toute allégation tendant à faire croire que nous avons au fond du cœur des principes qui ne seraient pas en harmonie avec le bien-être de la classe pour laquelle seulement nous sommes entrés dans la carrière de la publicité, carrière que nous n'aurions jamais abordée, si cette noble tâche ne nous avait été offerte.

D'où vient donc que l'écrivain à qui nous adressons cette réponse ne cite aucun des articles où nous combattons avec courage les abus malheureusement trop nombreux que nous présente l'organisation actuelle de la société. Il y aurait, selon nous, pour être équitable, à discuter franchement les principes, sans chercher par des insinuations fâcheuses à attaquer une loyauté dont personne n'a jamais douté. Serait-ce comme on nous l'a dit, parce que le rédacteur de ce journal a la prétention de vouloir seul, et à l'exclusion de tous autres, défendre les intérêts des travailleurs; mais, comme on le comprendra de suite, une pareille prétention est un peu forte, pour ne rien dire de plus, et quoique nous ayons mauvaise opinion de nos talents, nous croyons qu'avec un sincère amour de la vérité et de l'humanité on peut se présenter dans l'arène et réclamer sa place à la tribune publique.

Nous n'avons pas pour principes d'établir par la violence et par la force les réformes que nous appelons de tous nos vœux; nous repoussons toutes les doctrines, tous les mots de cette politique systématique qui font naître les haines et la discorde entre les différentes classes de la société. Nous prêchons, en un mot, l'ASSOCIATION, l'ORGANISATION DU TRAVAIL comme les bases et les éléments d'un avenir de bonheur pour tous. Enfin nous ne nous servons pas de ces phrases à deux tranchants, pleines de réticence et qui se plient avec élasticité aux interprétations les plus subversives. Nous connaissons nos droits et nos devoirs; nous remplissons les uns avec toute l'énergie que nous donne une conviction sincère, nous défendons les autres avec toute la fermeté qui convient

récompenser pour tant de bonheur?...

— Eh! par Jupiter! reprit gaiement don Lattanzio, ce serait moi qui te volerait... car il faut enfin que je raconte l'histoire de ce merveilleux couteau que le hasard ou la Providence ont fait tomber dans tes mains. Tu dois savoir, mon ami, qu'en mil-cinq cent...

J'ai encore une grâce à vous demander, excellence, dit Beppo en se levant; puisque vous êtes si bon et si charitable... donnez-moi le moyen de secourir promptement ma femme et mes deux filles, qui sont à quelques pas d'ici, à la dernière extrémité. Vous me conterez votre histoire après.

— Mais certainement, répondit l'antiquaire, j'ai tout ce qu'il faut : des provisions dans ma valise, du bon vin dans ma gourde. Il faut prendre des précautions quand on voyage dans ce maudit pays. Mais, Dieu merci, me voilà au bout de mes peines... je vais être nommé académicien, professeur historiographe, tout ce que voudrai, grâce à toi, mon ami, grâce à ton poignard!

— Ah! ma femme! ah! mes enfants! répétait Beppo en proie à la plus vive émotion...

— Ta femme! mais je vais la remercier de tout mon cœur. Tes enfants... pour peu qu'ils soient jolis je les adopte.

Au bout de vingt minutes, Beppo et l'antiquaire étaient à la porte de la cabane. La mère et les deux petites filles, qui n'avaient pas changé de position depuis la sortie de Beppo, et priaient toujours en silence et à genoux, se levèrent vivement.

— Ma femme! mes enfants! nous sommes sauvés! s'écria le père en entrant. Baisez donc les mains et les pieds de ce digne seigneur.

— Merci, mon Dieu! vous nous avez fait grâce, dit la paysanne en pleurant.

— Ah! si tu savais...

— Votre femme n'a rien à savoir, reprit brusquement l'antiquaire, et rappelez-vous, mon ami, que tout ce qui s'est passé dans notre rencontre doit rester entre nous. Assez, mes bons enfants, dit-il en caressant tour à tour les deux petites filles; soupez d'abord, car vous devez en avoir grand besoin; puis, vous monterez sur mon cheval, ainsi que votre mère,

aux disciples de la vérité.

Redoutant peu les colères supérieures, parce que nous savons marcher dans la voie de la justice, dans les limites de la bienséance, nous sommes toujours prêts à accepter la responsabilité de nos actes et de nos paroles, et si le temps du martyrisme n'était passé, s'il fallait souffrir pour le succès de notre cause, nous accepterions avec fierté de pareilles douleurs et serions les premiers à appeler la persécution.

Mais aujourd'hui toutes les conquêtes du progrès s'accomplissent pacifiquement et avec ordre; comme les décrets divins que les sociétés sont appelées à subir en dépit de l'opposition de l'erreur. Les hommes que leurs intérêts éloignent, qu'un antagonisme funeste divise, comprendront un jour que leur route était fautive et que l'avenir de l'humanité est dans une autre voie; alors ils s'avanceront, nous n'en doutons pas, vers ce nouveau foyer de lumières. Notre tâche est donc de repousser toutes les injustices, de défendre et réclamer les droits de tous les opprimés, d'attaquer les faux docteurs, pharisiens de toutes les époques, qui veulent cacher la lumière sous le boisseau, d'appeler les incrédules, de dessiller les yeux aux sceptiques, d'atteindre enfin notre but par la persuasion. Tantôt amère, touchante ou incisive, notre plume doit partout porter ses coups; mais elle ne doit pas se laisser égarer et remplacer le raisonnement par la violence, la parole par le glaive.

Agir dans le sens opposé est selon nous une manœuvre odieuse et mal habile. Mal habile parce qu'elle éloigne davantage les classes de la société, en tendant à la formation des castes et met tous les hommes dans un état perpétuel de lutttes et de discorde, en empêchant toute idée de rapprochement; odieuse, car, sous prétexte de servir une cause, elle l'égare et entraîne des hommes déjà malheureux et opprimés dans des excès qui resserrent encore le joug qui pèse sur leurs têtes.

Nous avons bien voulu donner encore une fois à notre adversaire ces explications; car nous voulons bien croire qu'il s'était trompé d'abord et ne nous avait pas compris; mais à présent son erreur n'aura plus de prétexte. — Nos principes sont clairs, évidents; qu'il n'établisse plus entre nous une question ou un débat de mots; mais bien une discussion rationnelle sur les théorèmes dont nous venons de poser les bases. Qu'il cesse d'entretenir un mensonge dont nous aimons à croire pour sa sincérité qu'il n'est pas persuadé lui-même, et alors nous serons deux à partager l'honorable mission de défendre les intérêts des travailleurs.

Nous venons de renouveler ici une profession de foi, sur laquelle personne ne se méprendra sans doute, les autres organes de la presse ne se sont pas trompés sur notre allure aussi grossièrement que le rédacteur de la feuille qui nous est opposée. Pour agir avec la même franchise, qu'il nous expose lui-même les théories de ce qu'il appelle son *radicalisme*; mais nous l'avertirons qu'il est temps de substituer le fond à la forme et que les hommes sensés ne se paient plus de mots. Il faut aujourd'hui, pour avoir une utilité reconnue dans la presse, adopter un système général dont on préconise l'application; vrai ou faux un système en tant qu'il renferme les trois éléments de *liberté, ordre et justice*, a droit à une

et nous nous en irons tous les cinq à Barletta. C'est dit, je vous emmène; j'ai une bonne place de jardinier à offrir à votre père, et maman soignera le ménage. Comment s'appellent ces deux charmantes petites filles?

— Carmela et Marietta, répondit la mère.

— Eh bien, mes enfants, reprit emphatiquement don Lattanzio, qui ne pouvait plus garder pour lui son histoire, maintenant que vous voilà un peu remis, écoutez-moi de toutes vos oreilles. Votre père vient de me vendre un couteau qui a appartenu autrefois au célèbre Ettore Fieramosca, un des plus illustres capitaines du quinzième siècle.

En 1513, comme les Français et les Espagnols se disputaient notre pauvre pays, treize chevaliers italiens défièrent en combat singulier treize chevaliers français, et le duel eut lieu précisément aux environs de Barletta, dans l'endroit précis où s'élève aujourd'hui votre cabane, et où le fameux poignard a été trouvé par votre père. Les annales du temps...

Nous ne suivrons pas l'excellent don Lattanzio dans sa dissertation historique. Il continua son récit jusqu'à la nuit tombante, sans paraître seulement se douter de ce qu'il y avait de ridicule et d'étrange dans un cours d'histoire et d'antiquités professé devant ces pauvres paysans, qui faisaient cependant tous leurs efforts pour ne point désobliger leur bienfaiteur.

Parmi les livres que je reçois journalièrement par la poste, on m'envoya deux énormes volumes, sous enveloppe et nullement affranchis. L'ouvrage est intitulé : *Storia del Pugnate di Ettore Fieramosca, illustrata e descritta dal signor don Lattanzio de Magistris, socio onorario dell'Accademia Pontaniana*. Un de mes amis, qui se trouvait chez moi au moment où je déchetais mon courrier, m'expliqua ce titre bizarre, et me donna les détails que je viens de raconter.

Il les tient de la propre bouche de Beppo, dont la reconnaissance est fort bavarde. L'antiquaire fidèle à sa promesse, a recueilli les paysans et adopté les petites filles. Marietta, la plus jeune, est d'une beauté ravissante. Carmela, l'aînée, à force d'écouter et d'aimer son père adoptif, tourne légèrement au bas-bleu. Je crois, Dieu me pardonne, qu'elle fait des vers.

F.

discussion raisonnable, et peut produire le bien, en éclairant les intelligences sur une issue nouvelle qui avait peut-être échappé à leurs regards. La polémique agressive, en tant qu'elle n'est qu'agressive, peut avoir son charme pour certains esprits; mais, ce qui est sûr, elle n'offre aucun avantage. Nous connaissons les principes, les nuances qui distinguent la plupart des organes de l'opposition radicale; nous savons en conséquence les points qui nous rapprochent, ceux qui nous éloignent, si jamais ces Messieurs nous faisaient l'honneur de discuter avec nous, nous combattrions avec plus ou moins de talent; mais du moins à armes égales. Nous avons entendu parler depuis longtemps d'un certain *Voyage de démocratisation dans l'île de Latomia*. Hé bien! l'occasion est favorable, que l'auteur nous donne donc enfin l'explication de ses pensées, de ses recherches, qu'il livre au public cette œuvre qui doit renfermer à fond l'élément démocratique et le radicalisme sur lequel on nous reproche de n'être pas fort, et alors nous connaîtrons les armes de notre adversaire. Autrement il comprendra combien il est pénible pour nous de répondre à des attaques faites tantôt avec la rapière et tantôt avec le poignard.

Nous regrettons la longueur de cet article; il n'est pas inutile cependant, puisqu'il nous a donné l'occasion de faire de nouveau la déclaration de nos principes, et d'assurer nos lecteurs de notre dévouement à leurs intérêts; dévouement qui seul nous a engagé à assumer sur notre tête les grands soucis et la responsabilité morale de la publicité périodique.

Depuis longtemps la fabrique lyonnaise tend à sortir de nos murs et à se répandre dans la campagne. Les velours unis offrant, par exemple, de grandes facilités à cet effet, se sont déjà impatronisés dans plusieurs communes voisines. Les obstacles que rencontrent les chefs d'atelier des environs pour se tenir au courant du mouvement des affaires, des cours des façons, et des améliorations de fabrique, rend leur position plus difficile; car ils se trouvent souvent faire une concurrence ruineuse aux chefs d'ateliers de la ville, et cette concurrence se fait toujours à leurs dépens. — Nous ne saurions trop engager les travailleurs des communes à s'éclairer sur des sujets qui touchent de si près à leurs intérêts. Quant à nous, nos efforts tendront toujours à faire de notre feuille un organe où ils pourront puiser à cet égard les meilleurs renseignements.

PÉTITION AUX CHAMBRES

EN FAVEUR

De l'Organisation du Travail.

Jusqu'à ce que la Charte et les lois qui en dérivent aient assuré à tous les citoyens les moyens d'intervenir dans la gestion des affaires de l'état par une représentation basée sur les droits de tous, et non sur les privilèges de la propriété foncière et industrielle, le droit de pétition a été au moins inscrit dans le pacte constitutionnel accepté explicitement ou tacitement par le pays.

Ce droit est non moins précieux que respectable, mais ceux dont il constitue en quelque sorte le seul droit politique n'en sentent pas assez le prix, ne s'en servent pas assez souvent, ni surtout avec assez de persévérance. D'autre part, il arrive plus d'une fois que les pouvoirs de l'Etat n'accordent pas aux pétitions qui leur sont adressées l'attention qu'elles méritent. C'est ce qui est arrivé, en particulier, à la session dernière pour la pétition en faveur de l'enquête sur la position des travailleurs.

Cette inattention ou légèreté, comme on voudra l'appeler, de la part de la chambre des Députés, doit être pour nous un motif de plus pour persister dans la seule voie qui nous soit ouverte pour arriver aux améliorations urgentes que réclame l'état misérable des travailleurs de presque toutes les industries. Espérons qu'à force de demander et d'élever la voix, nos réclamations seront entendues, qu'à force de frapper ou nous ouvrira.

C'est par dizaines de milliers qu'il faut encore compter cette année les signatures d'une pétition aux Chambres en faveur de l'enquête sur l'état actuel de l'industrie et en faveur de l'organisation du travail. Dès aujourd'hui nous invitons tous les travailleurs et tous les hommes de progrès, à quelque parti qu'ils appartiennent, à venir signer au bureau de notre journal ou au domicile de notre rédacteur, rue du Commerce, 26, à l'entresol, la pétition qui se signe dans toute la France, et dont nous donnons ici le texte :

Messieurs,

L'année dernière déjà une pétition, couverte d'un nombre considérable de signatures, avait sollicité de vous une enquête sur les conséquences désastreuses d'un système industriel qui repose sur la liberté absolue de concurrence, sans règle ni garantie.

Les soussignés renouvelant le vœu précédemment émis, Considérant que toute liberté qui n'est pas réglée ou organisée devient bientôt anarchique et funeste;

Que le développement de plus en plus effréné de la concurrence renverse chaque jour, dans le champ du travail et de l'industrie, de nouvelles légions de victimes;

Que les innombrables falsifications des produits de toute nature et des denrées alimentaires elles-mêmes, la multiplication des banqueroutes, la baisse exagérée des produits de la main d'œuvre et la dépréciation des salaires, sont les conséquences inévitables des excès de la concurrence;

Que le mal, qui a pesé d'abord sur les prolétaires, écrase aujourd'hui le petit et le moyen commerce, la petite et la moyenne industrie, menacés et en partie déjà compromis dans leur existence même;

Que le résultat infaillible du combat industriel permanent, appelé *libre concurrence*, est l'écrasement, en toute branche, des faibles par les forts, l'établissement, de fait, de tous

les monopoles; enfin, l'installation d'une nouvelle Féodalité, conquérant et assurant sa domination par le capital et par la force industrielle, comme l'ancienne avait conquis et assuré la sienne par l'épée et par la force militaire;

Considérant que l'examen des choses en Angleterre, en Belgique, en France, en Allemagne, etc., corrobore ces faits et démontre avec une grande clarté que le principe exclusif de la concurrence partage rapidement la société en deux classes: une majorité de plus en plus nombreuse, dépendante et misérable; une minorité de plus en plus puissante, absorbante et riche;

Considérant qu'une pareille distribution des revenus de l'atelier national et du travail social est inique en droit, et ne saurait être acceptée par l'esprit humain que comme un fait transitoire;

Qu'en effet, Dieu n'ayant pas d'enfants bâtards, il ne doit pas exister de classes fatalement déshéritées;

Que le peuple français, en particulier, ne saurait reconnaître, comme conclusion de ses grandes révolutions et de ses gigantesques sacrifices, un état social où les masses, dénuées de toute propriété, dépourvues de leur droit naturel à la terre et au travail, sont contraintes, sous PEINE DE MORT, de chercher et de se trouver chaque jour DES MAÎTRES dans la classe qui détient les instruments du travail;

Qu'un semblable état social n'est autre chose qu'un SERVAGE COLLECTIF réalisant l'inféodation, en masse, des classes dénuées de tout aux classes détentrices de tout;

Considérant, au point de vue de l'ordre et des intérêts des propriétaires et capitalistes, qu'un tel régime provoquerait fatalement dans la nation des réactions dont l'énergie croîtrait jusqu'à l'époque d'une révolution probablement beaucoup plus violente que les précédentes, — la propriété y étant mise en cause;

Considérant enfin que les Fondés de pouvoir de la nation ne peuvent refuser d'approfondir et d'éclairer des questions qui ont atteint la plus haute gravité dans le présent et qui menacent l'avenir des dangers les plus redoutables;

Les Soussignés s'unissent, sans acception d'opinions, de classes ou de partis, pour inviter leurs Représentants légaux à vouloir bien organiser une enquête générale sur l'état de l'industrie et du travail, sur les effets de la concurrence anarchique, et sur les moyens pratiques de substituer, autant que faire se pourrait, l'Association des intérêts, l'Organisation du travail, le bon accord des classes, au combat acharné qui couvre de ruines et de désastres le champ de toutes les industries.

Un gouvernement voisin (1) ayant enlevé déjà à notre pays l'initiative officielle de l'importante mesure que nous sollicitons, nous avons lieu d'espérer que du moins la France ne restera pas longtemps en retard dans une voie où il n'était ni dans son génie, ni dans ses traditions de se laisser devancer par aucun peuple.

Recevez, Messieurs les Députés, l'expression de notre dévouement aux intérêts publics.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 14 JANVIER 1816.

Dubec réclame à Guignet 50 fr. qui auraient été marqués sur son livre sans être reçus, de plus il demande la rectification d'un chiffre refait, lequel établit un solde qu'il ne reconnaît pas. Guignet soutient que les 50 fr. ont été comptés par lui dans le domicile même du chef d'atelier, en prenant une pièce, sans que ce dernier l'ait portée au magasin. Après l'examen des livres, le Conseil, considérant que la balance des comptes prouve que le chiffre refait n'était que la rectification d'une erreur, déboute Dubec sur ce point de sa demande, et condamne Guignet à donner les 50 fr. réclamés, celui-ci ne pouvant produire aucune preuve par ses livres, qui ne sont pas tenus conformément à la loi.

— Perret fait comparaitre Ville pour l'exécution du contrat de l'apprentissage de sa fille, que ce dernier a renvoyée. Ville refuse, se fondant sur les absences répétées et l'incapacité de la demoiselle Perret, ce qui est établi par un certificat du maire de Bessenay, résidence des parties, et le rapport des délégués de cette commune.

Le Conseil résilie les conventions. Cependant, considérant que Ville a fait défaut et a, par ce fait occasionné une perte de temps à Perret, le Conseil le condamne aux frais de la citation et de plus à 10 fr. d'indemnité.

— Droz, chef d'atelier, s'est rendu appelant d'une décision arbitrale, par laquelle il avait été condamné à payer à l'ouvrier Bouchu une indemnité de 15 fr. pour temps perdu provenant du *drapage des tords* d'une chaîne velours 614.

Un témoin, autre ouvrier qui travaillait conjointement avec Bouchu au même métier, et qui était payé 2 fr. par jour, déclare qu'en effet la mauvaise confection des tords a occasionné une perte de temps de 8 à 9 jours; sans en contester la durée, Droz prétend que l'ouvrier Bouchu n'aurait pas employé ce temps aussi activement qu'il le devait. Ce dernier observe au Conseil que pendant ledit temps il n'a pu être fabriqué que 60 centimètres de velours, qui lui ont rapporté environ 6 fr. de façon, sur laquelle somme il a été obligé de payer l'ouvrier lanceur à raison d'un fr. par jour, soit 9 fr.; il fait observer en outre que la suspension des commissions ayant nécessité la levée de la pièce immédiatement après l'exécution des deux premiers châles, il se trouvait privé par ce fait de la compensation naturelle qu'il espérait, et sur laquelle il avait le droit de compter par l'exécution des dix ou douze châles qui restait à faire.

Pour contrebalancer cette réclamation, Droz réclame une

(1) Celui de la Belgique.

somme de 25 fr. en exécution d'une convention verbale qu'il y aurait eu entre son ouvrier et lui; par ladite convention Bouchu se serait engagé à lui payer cette somme, à la condition que Droz ferait acquisition de la bascule de décharge de M. Roussy pour alléger le métier. Bouchu affirme qu'il n'a pris cet engagement que sous la réserve expresse que le sieur Droz ferait fonctionner le mécanisme sous peu de jours, ce qui n'aurait pu avoir lieu par la négligence du sieur Droz à faire les modifications jugées utiles.

Le Conseil maintient l'indemnité de 15 fr. allouée par les arbitres, déboute l'ouvrier de sa réclamation de huitaine, attendu qu'elle n'est pas suffisamment établie, déboute pareillement le sieur Droz de sa réclamation relative au mécanisme.

M. le Président, éclairé probablement par la présence de M. Roussy à l'audience, déclare que le Conseil est convaincu que la bascule n'a pas été fournie par M. Roussy ni même par son mécanicien, que M. Roussy a prévenu lui-même le sieur Droz que le mécanisme était défectueux.

— Daix, ouvrier travaillant chez M. me Gautron, réclame à cette dernière l'annulation du rabais de 5 fr. qu'elle lui fait éprouver sur la fabrication d'un châle qu'il prétend sans défaut.

M. me Gautron allègue que la maison Damiron, pour laquelle les châles sont fabriqués, avait primitivement fait le rabais de moitié de façon pour cause de mauvaise réduction, ce qu'elle convient avoir parfaitement reconnu; mais que sur sa réclamation sur l'énormité d'un pareil rabais il, avait été réduit à 5 fr., le réduisant encore elle-même à 3 fr., par le motif qu'elle ne l'estimait pas davantage.

Daix réclame vivement le renvoi pour que le châle soit expertisé, et prétend ne devoir supporter aucun rabais. M. me Gautron déclare posséder le châle et être prête à le produire au greffe si le Conseil le désire.

Le Conseil dit qu'il n'y a pas lieu à renvoi, attendu que M. me Gautron a reconnu la légitimité du rabais, et prononce qu'il sera supporté moitié par les parties.

Nous avons été très-étonné de cette décision, qui interdit à un ouvrier la faculté de réclamer l'expertise de son travail, lorsqu'on lui fait supporter un rabais pour malfaçon, surtout dans cette circonstance, où aucun obstacle ne se présentant, il était si facile de le faire.

COMMUNICATIONS.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez, dans votre compte-rendu de la séance du Conseil des prud'hommes du 7 janvier, parlé d'une action en police correctionnelle intentée par MM. Broche et comp. contre M. Terrailon, notre contre-maitre, comme *contre-façon de dessins*.

Il n'y a eu jusqu'ici aucune action intentée; mais, s'il y en a jamais une, ce ne sera pas pour une *contre-façon* de dessins, puisque MM. Broche et comp. se sont désistés au greffe des prud'hommes de cette plainte, qu'ils ont reconnue être mal fondée. Il y a eu simplement un transport d'échantillon, autorisé, comme vous l'avez expliqué vous-même, par les usages de notre partie.

Agréez, etc.

12 janvier.

On parle d'une innovation que plusieurs négociants ont l'intention d'apporter dans les usages de la fabrique. Différentes maisons se chargeraient désormais du dévidage des trames, qui a toujours été jusqu'à présent confié aux chefs d'atelier. La soie serait alors dévidée sur des roquets en métal, afin d'avoir moins à subir de différence sur le poids; et les déchets, fixés jusqu'alors à 3 et demi p. 100, seraient réduits d'un et demi p. 100; de plus on supprimerait la tirelle; enfin le prix du dévidage serait retenu aux chefs d'ateliers. Tel est, en substance, ce projet que l'on nous a communiqué et qui est diversement apprécié par les personnes compétentes. De prime abord, on le voit, il entraîne deux questions: la première est de savoir si l'énorme diminution du déchet est en compensation directe, ce que nous nous refusons à croire; ensuite, c'est qu'un pareil changement laisserait sans ouvrage une foule d'ouvrières dévidouses auxquelles leur grand âge ne permet plus de se charger de fortes parties, qui ne peuvent travailler dans des ateliers, et qui, par conséquent, perdraient par cette mesure la seule occupation qui leur est possible, c'est-à-dire leur unique gagne-pain. — On sait aussi que bon nombre de chefs d'atelier font dévider chez eux les soies de trame qui leur sont remises, et comptent sur ce petit bénéfice pour augmenter le salaire des façons, déjà si réduit. De pareilles considérations sont fort importantes à nos yeux et méritent une sérieuse attention. Ne serait-il pas convenable, selon nous, que ce projet soit plus mûrement étudié avant d'être mis à exécution, enfin, que le Conseil des Prud'hommes s'en occupe et soit appelé à décider de son opportunité, et surtout des compensations équitables à fixer en conséquence. Nous nous proposons de revenir sur ce sujet, si les communications que l'on nous fera à cet égard prennent un caractère de réalisation immédiate.

Nous ne sommes pas ennemis des innovations qui ont un caractère d'amélioration évidente et d'équité; mais nous combattons toutes celles qui nous paraissent dictées par un esprit contraire. Nous appelons les lumières à cet égard, et demandons des éclaircissements positifs sur les observations que nous venons de soulever.

AFRIQUE FRANÇAISE.

M. BUGAUD. — ABD-EL-KADER.

Voici le P. S. d'une dépêche adressée par M. de Bar à M. le ministre de la guerre :

« P. S. Au moment où je terminais ce rapport, j'ai reçu de M. Milianah une dépêche télégraphique, ainsi conçue :

« Le général commandant la subdivision au lieutenant-général de Bar.

« Milanah, le 30 décembre 1843.

« Le commandant Rivet écrit au commandant supérieur de Teniet-el-Had : Nous avons combattu hier, 23, l'ex-émir en personne, avec six ou sept cents cavaliers réguliers. L'affaire a été magnifique. Les réguliers nous ont attendus à vingt pas, notre cavalerie a été admirable. L'ex-émir a eu un cheval tué sous lui. Bou-Maza était au combat avec sa cavalerie. »

CHRONIQUE.

Les habitants de la rue du Mail se plaignent des scènes scandaleuses que produit dans leur quartier le voisinage de l'un de ces établissements connus sous le nom de maison de tolérance. — Nous engageons l'Autorité à veiller à cet égard afin de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires pour faire cesser un pareil abus.

— C'est aujourd'hui que doit avoir lieu, dans la nouvelle salle du Cercle philharmonique du Nord le concert donné par M. et M^{me} Geury. Ces deux artistes distingués dont le nom ne revient sous notre plume qu'avec des éloges, ont composé leur soirée musicale de la façon la plus attrayante. Nous ne doutons pas que la salle ne soit trop petite. Notre prochain numéro contiendra le compte-rendu de cette charmante fête.

— Le mardi 13 courant, le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé de 18 ans, a été retiré du Rhône, en face la place de la Boucle, au cours d'Herbeville, et qui jusqu'à présent est resté inconnu. Son corps a été déposé au cimetière de la Croix-Rousse, où les médecins aux rapports ont constaté que sa mort ne pouvait être attribuée qu'à un suicide ou à un accident.

Signalément. Agé de 17 ou 18 ans, taille de 1 m. 60 c., cheveux et sourcils bruns, front élevé, yeux bruns, nez épâté, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

Vêtements : pantalon de cotonnade bleue, chemise de grosse toile sans marque, demi-bas de laine, souliers recouverts.

— M. le Commissaire de police de la Croix-Rousse a opéré l'arrestation du nommé Christophe (Jean), prévenu de vol avec effraction dans une malle, au préjudice d'une troupe d'Arabes à Mâcon.

Chaufoirs publics.

Au commencement de cet hiver, nous parlions des chaufoirs publics, et nous engageons les esprits sérieux, les hommes au cœur généreux à se mettre à l'œuvre pour donner à notre ville une institution dont elle a besoin plus que toute autre. Nulle voix amie n'a répondu, nos paroles n'ont pas trouvé d'échos. S'est-on fait illusion sur la difficulté de réaliser un semblable projet? ou bien une autre cause inconnue pour nous a-t-elle occasionné un semblable oubli : nous ne pouvons le savoir. Tant il est vrai que notre cité, si généreuse toujours, s'est trouvée cette fois-ci en défaut, et s'est laissée dépasser par d'autres cités ses voisines. Afin d'éclairer de nouveau une question qui n'est pas perdue pour l'avenir, nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs un fragment plein d'intérêt extrait de la *Démocratie Pacifique*, sur des établissements de ce genre à Turin. On verra combien il est facile de faire le bien, avec une volonté ferme, et l'on sera bientôt persuadé que nous avons comme les autres les moyens d'organiser une semblable amélioration, si nécessaire dans les moments où le froid sévit dans toute sa rigueur, et surtout lorsque la cessation des affaires vient fermer un grand nombre de nos ateliers, et priver tant d'honnêtes ouvriers des objets de première nécessité :

« Dans les premiers jours de décembre 1844 nous écrivions les lignes suivantes en faisant un appel à M. l'archevêque de Paris et à la famille royale :

« Nous venons de parcourir les quartiers pauvres de Paris; nous sommes entrés dans beaucoup de maisons : nous avons été témoins des plus cruelles souffrances. Le froid, cet ennemi implacable des classes nécessiteuses, paraît devoir, cette année, causer de terribles souffrances. Les pauvres ménages sont condamnés à n'avoir de trêve ni le jour ni la nuit; comment se réchauffer, comment vivre lorsque, privé de combustible, on n'a que des draps de lit qui tombent en lambeaux, et de maigres couvertures !

« Tant de souffrances appellent des mesures urgentes. Pourquoi n'établit-on pas des systèmes de calorifères mobiles dans les églises de Paris, afin qu'à certaines heures de la journée, et jusqu'à sept ou huit heures du soir, il soit possible, surtout aux vieilles femmes et aux enfants, de venir y trouver une température moins glacée que celle qui règne dans leurs misérables taudis? On pourrait également disposer, pour cette œuvre de charité, pendant la soirée, les salles qui servent d'asiles aux enfants pendant la journée. Les secours publics de chauffage peuvent imposer en très-peu de temps. »

« A la même époque, jour pour jour, la pensée d'ouvrir des chaufoirs publics vient aussi à M. L. Valerio. Plus heureux que nous, il réussit dans son projet. Le gouvernement despotique de Turin s'empresse d'accorder la permission d'offrir aux pauvres ces nouveaux refuges. Dans trois jours six chaufoirs publics furent appropriés et ouverts.

« Les propriétaires qui possédaient dans leurs maisons de vastes pièces, les offrirent gratuitement. Les premières compagnies de commerce de Turin, celles du gaz, celle d'Ancony, les étudiants en droit et des ponts et chaussées (*d'acqua e strade*), la société de gymnastique, les PP. Barnabites se cotisèrent en masse pour concourir à cette œuvre philanthropique. Les ouvriers eux-mêmes, exemple admirable ! menuisiers, maçons, etc., prêtèrent leur concours et approprièrent gratuitement les salles. Une commission fut nommée, composée de M. le chevalier Mathieu Bonafous, comte L.

Sauli, M. Sineo, avocat, et L. Valerio, pour faire des recherches statistiques relatives aux familles les plus nécessiteuses. En un mot, toute la ville de Turin participa à l'établissement des chaufoirs publics avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges.

« Le rapport imprimé dernièrement à Turin, auquel nous empruntons ces renseignements, donne des détails très-circconsciencés sur l'un de ces chaufoirs. Les voici : « Il a été ouvert le 13 décembre 1844, à six heures du matin; le thermomètre de Réaumur marquait cinq degrés au dessous de zéro. Ce local, offert gratuitement par son propriétaire, M. Artusio, contenait 600 personnes; il était percé de neuf grandes fenêtres et de deux portes. Un très-grand poêle en fer avec un tuyau qui traversait toute la pièce, chauffait cette salle. La chaleur fut réglée à 10° Réaumur. Des bancs furent placés sur un double rang le long des quatre murs de la salle. »

« Nous ne pouvons nous dispenser de traduire le passage suivant du rapport du secrétaire de cette institution, M. L. Valerio :

« Le jour de l'ouverture du chaufoir, le nombre des personnes accourues ne fut que de 120. Nous eûmes occasion d'observer qu'elles se présentaient avec crainte, elles regardaient autour d'elles d'un air soupçonneux. Nous nous expliquions facilement les craintes et les soupçons de ces braves gens, parce qu'on avait déjà fait courir le bruit que la Ville voulait se servir de ce moyen pour connaître les pauvres et les faire renfermer dans le dépôt de mendicité (*Ricovero di mendicità*). peut-être aussi que l'état d'abjection dans lequel se trouvent les pauvres gens les rend méfiants et les fait douter de tout. Il est consolant de le dire, ces bonnes gens furent de suite à leur aise après les premières paroles sympathiques qui leur furent adressées : après leur avoir expliqué le but de l'institution, ils éclatèrent en remerciements et en bénédictions de toute sorte. Dans leur langage simple et naïf à la fois, ils disaient : *Oh questa l'hanno studiata veramente bella.* »

« Depuis lors l'affluence fut considérable. Les femmes apportaient leur ouvrage pour y travailler; des tailleurs, des cordonniers vinrent aussi s'y installer; une partie de la salle fut livrée aux enfants.

« Pour maintenir l'ordre, le directeur de l'établissement choisissait quelques personnes parmi les hommes, les femmes et les enfants du chaufoir : « Un enfant, dit M. le rapporteur, remplissait cette besogne dans le groupe de ses petits compagnons, aussi bien que faisaient entre elles les grandes personnes. C'est ainsi que nous profitons de l'amour-propre et des bons sentiments de chacun pour remplir ces fonctions. » Et nous devons nous empresser de le dire, jamais il n'arriva aucun désordre, et nous vîmes toujours que ces pauvres gens donnaient des preuves de leur reconnaissance et de leur docilité. »

« Deux jours après l'ouverture du chaufoir on distribua des soupes; « les haricots et les autres légumes d'une digestion difficile furent écartés. Nous choisîmes le riz et les pâtes mélangées avec des raves et des pommes de terre. »

« Ces distributions de vivres furent surtout très-profitables aux enfants; après avoir pris une bonne nourriture, ils retrouvaient leur gaieté mutuelle et gambadaient dans le chaufoir. Ils eussent été privés des joies de leur âge si la charité publique n'était pas venue à leur secours. »

Le chaufoir ne fut fermé que le 1^{er} mars suivant.

On le voit, l'institution des chaufoirs publics est appelée à rendre de grands services aux femmes et aux enfants. Nous sommes entrés dans quelques détails sur ceux de Turin pour faire connaître aux personnes de Paris et des provinces qui s'occupent avec sollicitude du sort des classes pauvres, que ces établissements existent déjà. L'exemple de Turin sera imité, et nous espérons pouvoir bientôt enregistrer dans nos colonnes l'existence de ces institutions, soit à Paris, soit dans les départements.

FAITS DIVERS.

UNE FEMME ILLUMINÉE.

Mistriss Ellin Taylor, femme d'un marchand de Tootlet-Street, à Londres, comparait devant M. Cottingham, magistrat de Soutwark, prévenue d'avoir battu son mari.

M. Taylor se présente d'un air piteux et expose que l'avant-veille il a été l'objet des violences de sa femme. Il rentrait chez lui le soir, se disposant à se coucher, sa femme était en prière. A son arrivée, sa femme se lève et lui reproche son impiété; il cherche à répondre avec modération aux reproches de sa femme, mais celle-ci l'accable d'injures et se précipite sur lui comme sur un suppôt du démon. M. Taylor oppose à tant de fureur une impassibilité qui ajoute à l'excitation de sa femme.

Mistriss Taylor s'écrie qu'elle est envoyée par le ciel pour convertir les impies, et pour les châtier s'ils se montrent rebelles; et, au même instant, armée d'un couteau, elle lui fait au visage une blessure assez profonde. Le mari crie au secours; un agent de police pénètre dans la maison, et arrache le pauvre homme des mains de cette vengeresse du ciel offensé.

Devant le magistrat, mistriss Taylor accuse l'irréligion de son mari, et prétend avoir été provoquée par lui à des violences dès-lors excusables.

D'après le *Droit*, M. Cottingham la condamne à fournir caution suffisante pour conservation de la paix de la reine pendant six mois. Il termine en engageant le mari à prendre l'avis des médecins sur la raison de sa femme.

— Le 22 décembre dernier, vers les quatre heures du soir, madame Géraux, propriétaire à Autun, vit auprès de la porte de l'hospice Saint-Gabriel deux enfants, une petite fille et un petit garçon, misérablement vêtus; elle s'approcha d'eux et leur fit quelques questions. La petite fille répondit qu'elle se nommait Marie Beloskoski et était âgée de six ans; que son frère avait quatre ans et demi; que sa mère était morte depuis quelques mois, dans une commune qu'elle ne put désigner, et à la suite d'un accouchement; et que son père, ouvrier mineur et menant une vie nomade, venait de les

abandonner, son frère et elle, sur la voie publique, en leur disant : « Je vous laisse... dans deux mois je reviendrai. »

Ces deux enfants ont été conduits devant M. le commissaire de police, puis auprès de M. le maire, qui s'y est intéressé et leur a fait donner les soins que leur position réclamait.

L'Éduc.

Variétés.

L'on vient de représenter à Paris, au théâtre de l'Odéon, un drame de M. Félix Pyat, intitulé *Diogène*. Cette œuvre remarquable, et qui a obtenu le plus grand succès, contient non-seulement le tableau de la société grecque, mais encore la peinture fidèle des désordres des sociétés modernes. Tous les esprits généreux maudiront avec Diogène ce règne d'injustice et d'iniquité, et leur âme, affligée et indignée, appellera l'ère de l'association, l'avènement des destinées heureuses. Du reste, on pourra juger de l'ouvrage par le *Prologue*, que nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs.

PROLOGUE.

Le théâtre représente la principale place publique d'Athènes. A droite et à gauche, palais, statues de la Fortune, de la Gloire, etc., etc., temple de Minerve et de Mercure; sur le dernier plan une fontaine.

SCÈNE 1^{re}.

DIOGÈNE, jeune (en habit de voyage, entrant un bâton à la main, puis s'arrêtant et secouant la poussière de ses pieds.)

Me voici donc arrivé, me voilà dans Athènes!... oui... au cœur même de la ville (il lit à l'angle d'une maison), dans l'Agora, sur la première place publique... Que c'est beau, que c'est grand! que d'or et de marbre! je suis ébloui... je n'ai pas assez de mes deux yeux, il me faudrait avoir les cent prunelles d'Argus et les tenir toutes ouvertes à la fois, pour tout voir et tout admirer. Est-ce bien là la demeure de simples mortels? ne serait-ce pas plutôt l'Olympe même? Suis-je bien éveillé? non, je ne dors pas, je n'en ai pas même envie, malgré la fatigue du voyage... je suis bien à Athènes, à Athènes, en vérité! (Il regarde autour de lui.) Voilà la statue d'Harmodius à côté de la Liberté, celle de Périclès à côté de la Fortune, celle de Miltiade à côté de la Gloire; le temple de Mercure vis-à-vis du temple de Minerve, les largesses du commerce et les merveilles des arts, tous les trésors de la paix, tous les trophées de la guerre... C'est bien là Athènes, la ville libre, la cité-modèle, la république par excellence, la grande, la belle, la florissante Athènes; j'y suis enfin!... combien de fois j'ai soupiré après cet heureux jour, combien de fois j'ai souhaité l'hospitalité de cette terre chérie des dieux et des hommes, de cette patrie des fleurs et des fruits, de cette Athènes couronnée d'olives et de violettes; combien de fois, impatient de vieillir et de connaître, j'ai dévoré en esprit le temps et l'espace, j'ai devancé l'avenir avec mes vœux, je me suis élancé vers vingt ans, Athènes et la liberté. Oh! mes rêves sont accomplis, surpassés... rêves de ma jeunesse, d'azur et d'or, d'espérance et d'avenir, vous tous, rêves de gloire, de fortune et d'amour, vous voilà donc enfin devenus ici des faits et des vérités, des réalités du présent... que je remercie les douze dieux de m'avoir laissé naître loin de cette ville, puisqu'ils devaient m'y laisser venir un jour : car c'est un ravissant spectacle qu'une capitale comme Athènes pour un paysan de Sinope, pour un pauvre étranger comme moi, un ravissant spectacle et un délicieux séjour... qu'il doit être bon de demeurer ici! qu'il doit être aisé d'y vivre! C'est du génie qu'il faut pour végéter ailleurs, pour gagner sa vie autre part... ailleurs c'est un treizième travail d'Hercule; mais ici l'existence doit être facile; un pays si riche, si fécond, doit être plein de ressource; une ville si bien civilisée doit être favorable à tous les besoins, propice à tous les desirs; les hommes ne se sont rapprochés que pour se soutenir; qu'est-ce que la société? un moyen pour les hommes de s'entraider... plus elle est parfaite, plus elle est secourable; donc point d'inquiétude ici pour personne, tout le monde doit se tirer d'affaire en travaillant; chacun doit avoir ici sa place et sa part; on ne peut vraiment avoir que l'embarras du choix dans la tâche! Voyons, moi, par exemple, que ferai-je? s'il faut faire quelque chose pour vivre à Athènes!... Quel état prendrais-je pour être utile à mes nouveaux concitoyens et à moi-même?... Ah! peu importe! le premier état venu; je me sens propre à tout, j'ai tous les nobles instincts, toutes les grandes ambitions; justement cette statue de Miltiade va me donner un conseil, une statue d'or pour un soldat... à la bonne heure! Voilà un sort digne d'envie!... quelle a dû être la vie d'une si belle mort... la fortune d'abord, la gloire ensuite, la gloire! cette suprême monnaie avec laquelle le peuple finit toujours par payer ses dettes. Il y a donc profit et honneur à servir Athènes, à être soldat : je suis jeune et brave, je servirai Athènes, je serai soldat.

SCÈNE DEUXIÈME.

DIOGÈNE, CYNÉGYRE.

CYNÉGYRE (ayant une jambe de bois et un bras en écharpe).

— La charité, s'il te plaît, pour un pauvre soldat estropié!

DIOGÈNE. — Quoi! tu as été soldat!...

CYNÉGYRE (montrant ses blessures). — Oui, soldat et du temps qu'on faisait la guerre, comme tu vois; du temps que Sparte était un camp, Athènes une flotte; que chaque mère disait à son fils, en lui donnant le bouclier : Reviens dessus ou dessous! que toute la Grèce se levait comme un seul homme contre les rois étrangers. C'était le bon temps; je m'appelais Cynégys alors; j'étais à Salamine soldat de la liberté.

DIOGÈNE. — Quoi! tu étais à Salamine, et tu demandes l'aumône?

CYNÉGYRE. — Hélas, oui, blessé comme je le suis par le fer des Perses; je ne puis plus que mendier.

DIOGÈNE. — Mais la République ne t'a donc pas dédommagé de tes blessures!

CYNÉGIÈRE. — Ah! bien oui, la République! il y en a tant d'autres qui ont perdu leurs bras et leurs jambes à son service, que s'il lui fallait dédommager tout le monde, elle serait encore plus pauvre que moi...

DIOGÈNE. — Brave homme!... Mais la guerre à ses profits pour les vainqueurs... N'as-tu pas eu ta part de la victoire?

CYNÉGIÈRE (frappant sur sa jambe de bois). — La voilà! les blessures pour les soldats; les dépouilles, les couronnes, les pensions, les statues même pour les chefs... mais aussi l'ostacisme et l'exil!... J'aime encore mieux la part du soldat!

DIOGÈNE (lui donnant une obole). — Tiens, mon brave!

CYNÉGIÈRE. — Les dieux te bénissent. (Il sort.)

DIOGÈNE. — Je ne serai pas soldat!

SCÈNE III.

DIOGÈNE. — Que ferais-je? Par Jupiter, prenons un parti plus profitable et plus sûr: si de la guerre! je serai un soldat de la paix, un ouvrier; j'ai de bons bras, je suis fort, j'aime le travail, je vais chercher de l'ouvrage...

SCÈNE IV.

DIOGÈNE, OUVRIERS MAÇONS (portant un homme couché sur une civière).

1^{er} OUVRIER. — Gare!

2^e OUVRIER (avec une sébille qu'il présente à Diogène). — Pour la veuve et ses orphelins, la charité, s'il te plaît!

DIOGÈNE. — Que portez-vous donc là?

2^e OUVRIER. — Un des nôtres, un pauvre ouvrier maçon qui vient de se casser les reins en tombant du haut d'un palais.

DIOGÈNE. — Et il est mort?

2^e OUVRIER. — A peu près; nous le portons chez lui, où il achèvera de mourir faute de secours.

DIOGÈNE. — Faute de secours!... Dans un pays où ils font ces merveilles, les ouvriers meurent faute de secours! Pauvres gens!... Tenez! (Il donne une obole.)

2^e OUVRIER. — Que les dieux te le rendent!... (Ils sortent.)

DIOGÈNE. — Je ne serai pas ouvrier.

SCÈNE V.

DIOGÈNE seul. — C'est là leur fin, à eux aussi!... Pas plus d'asile aux invalides de la paix qu'à ceux de la guerre; mauvais métiers encore l'un et l'autre; non, je ne serai pas plus ouvrier que soldat... Oui, mais il faut être quelque chose, il faut vivre, et ma bourse est légère... je n'en ai pas même pour la journée, si je rencontre encore quelque concitoyen... Voyons, cherchons donc quelque chose de mieux!... Si au lieu d'être un homme de peine, je me faisais un homme d'esprit et de loisir; si je prenais un état moins casuel, qui ne compromit ni les bras ni les jambes, où l'on ne courût pas le risque de se casser le cou, où l'on fût au moins sûr de sa vie... Si je me faisais poète, par exemple?... Poète?... Bah! il n'y pas de sot métier; j'ai tout ce qu'il faut pour celui-là, de la mémoire et de la verve, de la souplesse et de l'audace; allons! dussé-je être méconnu, incompris d'abord comme tout grand génie doit l'être, commencer, comme Apollon, par garder les troupeaux d'Admète, je serai poète... je chanterai les héros et les dieux; non, je les attaquerai, il y a plus à faire... Allons, Jupiter, Périclès, vous n'avez qu'à bien vous tenir dans vos palais, dans vos temples; je serai poète!

SCÈNE VI.

DIOGÈNE, SOPHOCLE (au milieu de ses fils.)

SOPHOCLE (tenant un rouleau de Papyrus à la main). — Au secours! à moi! délivrez-moi!

UN DES FILS DE SOPHOCLE. — Ne l'écoutez pas, citoyens, c'est un fou!

DIOGÈNE. — Un fou!

SOPHOCLE. — N'en croyez rien, je m'appelle Sophocle.

DIOGÈNE (se découvrant). — Quoi! le poète Sophocle...

LE FILS. — Oui, Sophocle, notre père, un vieux poète, un vieux fou!...

DIOGÈNE. — Grands dieux!... l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, d'*Iphigénie*, d'*Oedipe-Roi*!...

SOPHOCLE (montrant son manuscrit). — Et d'*Oedipe à Colonne*, ma dernière folie.

LE FILS. — Fou à lier, te dis-je. Prends garde! nous l'emmenons chez le juge pour le faire interdire. (Ils sortent.)

SCÈNE VII.

DIOGÈNE (seul). — Décidément je ne serai pas poète... pas si fou! Mais cela se complique un peu, ce me semble... Allons, cherchons encore!... Oh! je puis être du moins peintre, sculpteur, c'est le milieu entre l'artisan et le poète: précisément voilà un passant assez mal tourné... Ce doit être un amateur du beau, un artiste.

SCÈNE VIII.

DIOGÈNE, LYSYPPE.

DIOGÈNE. — Hé! l'ami, où demeure Phidias?...

LYSYPPE. — En prison...

DIOGÈNE. — Lui! pourquoi?

LYSYPPE. — Parce que.

DIOGÈNE. — Qu'a-t-il fait?

LYSYPPE. — Des chefs-d'œuvre.

DIOGÈNE. — Ah! on va en prison pour ça?...

LYSYPPE. — Oui, voilà son crime! Là-bas ce monument sublime, le Parthénon. L'envie ne pardonne pas le génie.

DIOGÈNE. — Peste soit de l'art! Il est vrai qu'en ne faisant pas de chefs-d'œuvre... Mais alors mieux vaut être maçon...

Allons, je ne serai pas plus sculpteur que poète; que serai-je donc?... Mais je n'ai déjà plus tant à choisir... Si j'étais tout le contraire d'un fou, d'un artiste, un sage, un philosophe? Pourquoi pas? Rien de plus aisé... J'aurai beaucoup de barbe, c'est l'essentiel, je vendrai de la sagesse à tout prix, et à tous ceux qui en ont besoin: je ne manquerai pas de disciples. C'est dit, je me ferai philosophe... (Bruit au fond de la scène.) Quel est ce vacarme?

SCÈNE IX.

VOIX A LA CANTONNADE. — A bas l'athée, l'impie! La ciguë! la ciguë!...

DIOGÈNE, SOCRATE (voilé, une coupe à la main), MILON, Gardes scythes, hommes du peuple, PLATON.

MILON. — Place, place, laissez passer la justice d'Athènes!

DIOGÈNE. — Qui emmenez-vous donc ainsi?

MILON. — Socrate, le philosophe, qui vient d'être condamné, pour impiété, à boire la ciguë.

PLATON. — Une obole, s'il te plaît, pour acheter un coq qu'il doit immoler à Esculape avant de mourir.

DIOGÈNE. — Encore! (Il donne l'obole.)

VOIX DU PEUPLE. — A bas Socrate! (Ils sortent.)

DIOGÈNE. — Par tous les dieux, je ne serai pas philosophe!

SCÈNE X.

DIOGÈNE (seul). — Ah! ça, mais il devient très difficile de vivre dans cette bonne ville d'Athènes. Voilà une société assez peu sociable, et je commence à être fort inquiet de mon avenir! Moi qui croyais aux ruisseaux de nectar, aux montagnes d'ambrosie, au bonheur de l'âge d'or en ce charmant pays!... Quel parti prendre enfin, puisqu'il faut en prendre un, bon ou mauvais, pour vivre dans la meilleure des républiques grecques? voyons, cherchons toujours! Si je me mariais. Ah! ce n'est pas un état, honnêtement parlant du moins. Mais j'y pense, pourquoi serais-je honnête? Je n'en vois pas la nécessité; si on condamne les honnêtes gens à Athènes, pourquoi ne serais-je pas malhonnête, voleur par exemple?

D'ailleurs, je n'ai plus qu'une obole dans ma poche; j'en ai déjà, si je compte bien, quatre de moins qu'à mon entrée en société; mais si ça continuait de ce train-là, Athènes me coûterait infiniment plus qu'elle ne me rapporterait, car jusqu'ici elle n'a fait que me prendre, bien loin de me donner! Prenons donc aussi. Oui, mais comment? avec ou sans la loi? en faisant l'usure ou la bourse? comme le prêteur Gorgias ou le bandit Cacus? Ah! pour le vol en grand, il faut trop d'avance; voyons donc l'autre. Le jour baisse, je suis robuste, j'ai droit, alerte... Quel est cet homme qui sort du temple de Mercure? Un négociant, sans doute. Et cet autre? (Il va vers eux.)

SCÈNE XI.

DIOGÈNE, HYPERBOLES (allant à Diogène un poignard à la main).

UN AUTRE VOLEUR (CACUS).

HYPERBOLES. — La bourse ou la vie!

DIOGÈNE. — Quel négociant!

2^e VOLEUR. — La vie ou la bourse!

DIOGÈNE. — Deux contre un! Tenez... partagez.

HYPERBOLES. — Comment partager? Il n'a qu'une obole.

DIOGÈNE. — C'est tout ce que je possède.

HYPERBOLES. — Alors à moi la pièce!

2^e VOLEUR. — Non, à moi!

HYPERBOLES. — Par le fils de Maïa, je la garde.

2^e VOLEUR. — Par Pluton, je te l'arracherai. (Ils se battent.)

DIOGÈNE (aux gardes qui rentrent). — Holà! par ici, au voleur! au voleur!

SCÈNE XII.

LES MÊMES, gardes scythes, MILON.

MILON (aux voleurs). — Au nom du peuple, je vous arrête. (Ils vont pour sortir.)

DIOGÈNE. — Et mon argent, l'arrêtez-vous aussi?...

MILON. — Oui, comme pièce de conviction. (Aux voleurs.) Suivez-nous! (Ils sortent.)

SCÈNE XIII.

DIOGÈNE (seul). — Voici une abominable conclusion, mais c'est épouvantable, inhabitable; c'est un coupe-gorge, une caverne, un bois où les loups se mangent entre eux, où l'état de voleur même ne vaut rien! fi de ce métier-là comme de tous les autres! il n'y en a pas un seul de bon, pas même le meilleur, pas même le pire, je désespère; la vie humaine est impossible ici, je ne serai pas Athénien... Non, je ne serai ni soldat, ni poète, ni philosophe; à quoi bon se torturer l'esprit et le corps! Pour être Miltiade, Sophocle ou Socrate! je ne puis espérer mieux, pour aboutir ainsi à l'ostacisme, à la prison, à la ciguë... Non, je ne serai pas Athénien. Si je me tuais! mais je cherche un moyen de vivre!... Un sage a dit: « Suis les lois de la nature et tu ne seras jamais pauvre, suis les lois du monde et tu ne seras jamais riche... » Va pour la nature, je renonce au monde, à la civilisation, à l'humanité... Au fait, rien ne m'oblige ici-bas, j'ai dû avoir des parents, je n'ai pas de quoi avoir d'amis; je n'ai personne qui me serve, mais aussi personne qui me gêne; ni droit, ni devoirs, ni intérêt, ni affection, ni patrie, ni famille; je donne ma démission d'homme, je ne me ferai pas même voleur... Que serai-je? rien... hum! Il fait chaud encore, j'ai soif, allons boire. (Il se fouille.) Pas d'argent, plus une obole... tiens, voilà un chien qui va boire sans argent à cette fontaine! allons, il me reste encore cette tasse... C'est quelque chose pour boire. Tiens! il boit sans tasse! (Il jette sa tasse qui se brise.) Eh bien! je ferai tout ce qu'il peut faire, je boirai, je mangerai, je vivrai comme lui... tout ce qui me restait d'humain est brisé comme cette tasse. Je veux être un chien, puisque je ne peux être un homme, mais un chien sans collier et sans maître; allons, respect humain, fausse honte, préjugés, quittez-moi, laissez-moi, faites place à la licence et au cynisme; et gare à toi, Athènes, qui me métamorphoses ainsi, qui fait envier aux hommes le sort des bêtes; voilà mes mâchoires qui allongent, il me semble que mes cheveux se hérissent... je n'ai plus de dents, j'ai des crocs, je vais aboyer et mordre, je ne suis plus Diogène l'Athénien, je m'appelle Diogène le cynique!

Errata. Dans le n° 43, article de la *Situation*, etc., il s'est glissé les erreurs typographiques suivantes: au lieu de nous nous avons, lisez nous avons. — Qu'atteint sur la fabrique, lisez qu'atteint la fabrique. — Pour améliorer une composition, lisez pour améliorer une position. — Le bon sens de nos lecteurs aura sans doute suppléé à une erreur de chiffres, qui nous a échappé: au lieu de 200 millions, lisez 20 millions.

ANNONCES.

On trouve en Lecture,

Rue DU COMMERCE, 26, à l'ENTRESOL,

Les principaux journaux de Paris et des départements, ainsi que tous les ouvrages de **FOURIER** et des disciples de l'Ecole sociétaire.



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

Ce nouvel établissement, dirigé par M. **BEVAL**, matresse sage-femme, offre aux dames enceintes tous les soins que leur position peut désirer. On y reçoit des pensionnaires à des prix très-modérés. M. **BEVAL** fait des accouchements en ville quand on la retient d'avance. Elle donne des conseils pour les maladies des dames, tous les jours de une heure à trois. — Un médecin est en outre spécialement attaché à cet établissement, rue de la Gerbe, 3, au 3. me.

AVIS.

CARRET, coffretier, rue Neuve 12,

A l'honneur de rappeler au public, qu'il est dépositaire des articles nouveaux, qui se composent: de tentes et pavillons de jardin, et tous articles de campements quelconques, balançoires, hamacs, gymnastique complet pour pension, et autres de la fabrique de M. **GODILLOT** de Paris, breveté et fournisseur du Roi et des armées.

Il vient d'ouvrir un magasin rue Saint-Côme, n° 8, spécialement consacré à ces articles. On y trouve également un grand assortiment d'articles de voyage, malles en cuir, malles et caisses à chapeaux pour dame, caisses d'emballage et caisses et malles de fantaisies, ainsi que tout ce qui a rapport à ces articles.

Il se charge aussi de la confection de tout ce qui concerne la coiffure et à des prix très-modérés.

Bouvier,

MONTEUR de MÊTIERS.

Rue des Fossés, 21, au 1^{er}, à la Croix-Rousse.

Avis à MM. les Chefs d'ateliers.

Assortiment de Peignes à tisser, de hasard, à vendre à bon marché, à la Fabrique de Peignes de M. **SIMOND-CHAMPAGNE**, rue Dumenge, 6, au 1^{er}. — Echanges et réparations sur les métiers.

Déronzière, Chef d'atelier, et **Coulet**, Tourneur

Mécanicien,

Fabricants de **BASCULES CONTRE - RÉGULATEURS** pour la tension de la chaîne, rue Cêlu, n. 9, à la Croix-Rousse.

PIAVOUX, BREVETÉ,

sans garantie du Gouvernement,

Pour les **CANETIÈRES** à défilier pour la laine et le coton, et celles à dérouler pour la soie, avec un nouveau perfectionnement qui met à même de s'en servir pour les ouvrages les plus délicats et pour les Mécaniques rondes.

Toutes les **MÉCANIQUES** sortant de mes ateliers sont vendues à garantie, pour cinq années, me chargeant d'y appliquer tous mes nouveaux perfectionnements à mes frais, pendant la durée de ma garantie.

Vend aux Chefs d'ateliers à un an de terme, payable par quart chaque trimestre.

Rue Ste-Catherine, 3, Croix-Rousse-lès-Lyon.

En vente à la **LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE**, rue de Seine, 10, aux

Bureaux de la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE**.

Le volume pris rue de Seine, 10: 30 CENT. Et franco., 35 cent.

Les douze volumes pris rue de Seine, 10: 3 FRANCS. Et franco, 3 fr. 80.

PUBLICATIONS A TRES BAS PRIX

Pour servir à la propagation de la Théorie de Fourier.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, (Où ne sont pas comprises les ÉTUDES SUR LA DESTINÉE SOCIALE) par Victor Considérant

Troisième édition, quatrième tirage—Un volume grand in-32 compacte.

TABLES DES MATIÈRES. — Dialogue entre un Phalanstérien et le premier venu. — Position du problème social. — Solution économique du problème social. — Organisation du travail et de la commune sociétaire. — Effets harmoniques de l'organisation sociétaire. — *Épilogue*.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, (Extrait de l'Organisation du travail et l'association) par Mathieu Briancourt.

Deuxième édition. — Un volume grand in-32 compacte.

TABLES DES MATIÈRES. — Avant-propos — PREMIÈRE PARTIE; Le travail anarchique; critique des conditions actuelles de l'industrie.

DEUXIÈME PARTIE; Le travail organisé; constitution de l'industrie exercée sous le régime de l'association. — LE RETOUR.

En remettant 3 francs au bureau de la **LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE**, rue de Seine, 10, on peut choisir un assortiment de 12 exemplaires des deux ouvrages ci-dessus. — En envoyant FRANCO 3 fr 80 c. à la même librairie, on reçoit aussi FRANCO 12 exemplaires au choix.

Un volume in-12 de près de trois cents pages, contenant la matière d'un fort volume in-8.

Prix: 1 fr. 50 c.; par la poste, 2 francs

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS

EN 1845.

ÉPIQUE DE LA CRISE SOCIALE DE L'ÉPOQUE,

par **JULIEN BLANC**.

Le Catalogue raisonné des livres de l'ÉCOLE SOCIÉTAIRE se distribue gratuitement, rue de Seine, 10. — Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande franco.

Le gérant, **J.-B. FAVIER**.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNYZ.